

## **80 km/h : marge de tolérance, dépassement, restitution accélérée de point... piqûre de rappel sur les PV à la vitesse**

---

IDÉES REÇUES - Le décret était prêt depuis longtemps, ne manquait plus qu'une signature. C'est désormais chose faite, à compter du 1er juillet 2018, les conducteurs français devront s'habituer aux 80km/h

Pour lire la suite, cliquez [ici](#).

